

**REPUBLIQUE FRANCAISE****COMMUNAUTE DE COMMUNES****1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****DEPARTEMENT  
DU JURA****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 19 décembre 2018**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**13 décembre 2018**

et qu'elle a été faite le

**13 décembre 2018**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSETNET.

**Présents** : Brans : M. Michel ECARNOT Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Jérôme FASSETNET Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigney : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Pagny : M. Michel GANET Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Plumont : M. Michel GREMAUX Romain : Mme Nathalie RUDE Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

**Présents** : 32**Absents suppléés** : 4**Absents excusés** : 8

**Suppléés** : Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Rans : M. Jean-Louis MORLIER

**Absents excusés** : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Evans : M. Hervé BOUVERESSE Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Denis JEUNET Our : M. Jacques LEFEVRE Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : Mme Stéphanie DREZET

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain GOMOT**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE)

**Mandataires** : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**Délibération n°****DCC2018\_12\_213****Objet** :

Raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot : approbation du BP prévisionnel et demandes de subventions

**RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE FRAISANS SUR  
MODIFICATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA  
STEP A RANCHOT : APPROBATION DU BP PREVISIONNEL DE L'OPERATION ET  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La tranche n° 1 2019 de travaux concerne les réseaux :

1/ Interconnexion entre Fraisans et la STEP à Ranchot - Scénario n° 2 : remplacement du PR Château à Fraisans, raccordement au niveau du regard gravitaire en amont de la STEP à Ranchot via un nouveau PR implanté en rive droite du Doubs (sans passer par le PR Source).

Avantage de la solution : emprise large sur terrain appartenant à la mairie, possibilité de s'abstenir de pompes d'exhaures, franchissement du Doubs en forage dirigé (abords propices), franchissement du canal par encorbellement, franchissement d'un petit ru, tracé pertinent car uniquement sur domaine public, fonctionnement pertinent avec une seule traversée du Doubs de l'ensemble des effluents, possibilité de réaliser une tranchée commune avec la conduite venant du PR Air et Soleil.

2/ Travaux du Poste de refoulement Air et Soleil et refoulement - Scénario n° 3 : l'état vétuste du poste nécessite son remplacement. Le stockage se fait en amont. Etant donné le tracé du réseau gravitaire actuel jusqu'au PR Source (passage dans terrains non accessibles à l'exploitation, exfiltrations d'effluents), la canalisation de refoulement sera réalisée en accotement de la Véloroute.

3/ Travaux du Poste de refoulement Source et refoulement : au regard de l'état vétuste du poste, ce dernier doit être remplacé.

Les deux prochaines tranches de travaux (tranche n° 2 en 2020 et tranche n° 3 en 2021) concernant les travaux de la STEP à Ranchot porteront sur les travaux de la filière eau y compris stockage entrée de station et travaux de la filière boue (avec centrifugeuse).

Plan de financement prévisionnel de l'opération globale :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Raccordement effluents Fraisans / Ranchot, modification postes refoulement & agrandissement STEP	3 682 058 €	DETR CD39 (20%) Autofinancement	900 000 € 736 412 € 2 045 646 €
Total HT	3 682 058 €	Total HT	3 682 058 €

## Plan de financement prévisionnel – Tranche 1 :

PLAN DE FINANCEMENT 2019			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Tranche 1	1 010 814 €	DETR 2019	300 000 €
		CD39	202 163 €
		Autofinancement	508 651 €
<b>Total HT</b>	<b>1 010 814 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 010 814 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- accepte de réaliser l'opération par tranche annuelle 2019, 2020 et 2021 ;
- approuve le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel pour la tranche 1 ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0



